

## CIMETIÈRE MUNICIPAL RÉVISION DES TARIFS

Rapporteur : M. Daniel BARBARIN

Par délibération du 11 décembre 2014, le Conseil municipal fixait les tarifs du cimetière applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est proposé de les réviser à compter du décembre 2017. La nouvelle tarification des concessions a été validée par la Commission des Affaires générales réunie

### CONCESSIONS CIMETIERE

	<b>2018</b>
15 ans le m <sup>2</sup>	50.50 euros
30 ans le m <sup>2</sup>	67.35 euros

### SITE CINERAIRE

▪ <b>Cavernes</b>	
Dimension 1m par 1m	
15 ans	101.00 euros
Dimension 60cm par 60cm	
15 ans	78.55 euros
▪ <b>Columbarium mural</b>	
15 ans	650.25 euros
30 ans	516.15 euros
▪ <b>Columbarium individuel</b>	
15 ans	437.60 euros

### TAXES FUNERAIRES

▪ Droit d'ouverture d'une case	32.60 euros
▪ Dispersion des cendres	72.20 euros
▪ Ouverture de fosses	102.10 euros
▪ Droit d'exhumation par corps	56.70 euros
▪ Réduction par corps	32.15 euros
▪ Droit d'inhumation Fosse, caveau, dépositoire	28.05 euros

**CAVEAU PROVISoire OU DEPOSITOIRE**

3 jours		11.35 euros
Par jour supplémentaire	1,00 euros	1.10 euros

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la nouvelle tarification proposée ci-dessus.